

UNE BROCHURE SUR L'INTERVENTION PRÉCOCE

Cette brochure, réalisée par le GREA sur mandat de l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP), est le résultat du travail sur le concept de l'Intervention Précoce (IP) de plusieurs professionnels. L'IP est une démarche collective qui concerne la communauté et les spécialistes. Elle encourage l'interdisciplinarité, le travail en réseau et l'implication de la collectivité pour mieux accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité.

La brochure contient une présentation détaillée de la démarche IP et des différentes phases qui caractérisent ce modèle d'intervention. Des expériences concrètes au niveau romand et des bonnes pratiques illustrent l'approche théorique. Des recommandations de mise en œuvre, ainsi que de multiples ressources et adresses selon les cantons sont également à disposition.

Le site internet www.interventionprecoce.ch vous propose en outre des références légales, divers outils pratiques, les contacts des organismes ressources pour chaque canton, un glossaire des principaux termes utilisés, ainsi que des témoignages de mise en œuvre de la démarche IP.

RESSOURCES ET COMMANDE GRATUITE DE LA BROCHURE

www.interventionprecoce.ch
www.grea.ch

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

GREA

Rue des Pêcheurs 8
CP 638 - 1400 Yverdon-les-Bains
T. 024 426 34 34
info@grea.ch

OFSP

Département Fédéral de l'Intérieur DFI
Office Fédéral de la Santé Publique OFSP
Schwarztorstrasse 96 - 3007 Berne
T. 031 323 28 16
pia.oetiker@bag.admin.ch

INTERVENTION PRÉCOCE

ACCOMPAGNER LES JEUNES
EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ



La démarche d'Intervention Précoce vise à promouvoir un environnement favorable à la santé et à renforcer les compétences éducatives de tous les membres de la communauté pour mieux accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité. Il ne s'agit pas seulement de prévenir ou traiter des difficultés tels que problèmes familiaux, scolaires, violence, consommation de substances et autres comportements à risque, mais également de renforcer la construction collective d'un contexte social plus favorable au développement des jeunes.

LES 4 PHASES DE L'INTERVENTION PRÉCOCE



PHASE 1 : PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Toute action en soutien de la jeunesse doit avant tout s'intéresser au contexte social. Il s'agit de renforcer les ressources collectives et individuelles, chez les professionnels et les citoyens, pour favoriser le bon développement de ses membres. Une difficulté vécue par un jeune doit pouvoir être accueillie dans un contexte citoyen et professionnel capable d'éviter l'exclusion et la marginalisation d'un individu ou d'un groupe. Une communauté forte se donne les moyens d'accompagner ses membres et limite par là même le recours à des services spécialisés.

PRINCIPES D'ACTION

- Renforcer les compétences collectives et individuelles
- Augmenter les opportunités d'insertion des jeunes dans la société
- Ancrer la promotion d'un environnement favorable à la santé dans les institutions
- Agir au sein de la communauté et en mobiliser les ressources

PHASE 2 : REPÉRAGE

Le repérage concerne les personnes dans l'entourage proche du jeune (famille, école, milieu associatif, etc.). Dans certaines situations, les jeunes éprouvent des difficultés le plus souvent temporaires, mais qui peuvent aussi se révéler plus profondes. Le repérage consiste à porter son attention aux signes qui peuvent laisser transparaître un besoin de soutien spécifique. Le repérage doit être avant tout une démarche de questionnement et de dialogue sur un ensemble d'éléments personnels et environnementaux. Si une situation de vulnérabilité semble se dessiner, il conviendra alors d'envisager avec le jeune le recours à une évaluation externe de la situation.

PRINCIPES D'ACTION

- Promouvoir le dialogue avec les jeunes qui semblent éprouver des difficultés
- Travailler sur les contextes sociaux et institutionnels
- Offrir un espace de dialogue reconnu pour les situations particulières
- S'intéresser aux pratiques pouvant comporter des risques pour la santé

4. Prise en charge

3. Evaluation

2. Repérage

1. Promotion de la santé et travail communautaire

PHASE 3 : ÉVALUATION

L'évaluation s'inscrit dans la continuité directe de la phase de repérage. Il s'agit de mettre à disposition un espace professionnel pour évaluer les situations les plus compliquées où une réponse au niveau de la communauté ou des institutions ne peut pas être trouvée. Il s'agit d'approfondir les éléments de vulnérabilité observés précédemment pour déterminer avec le jeune des pistes d'amélioration possibles.

PRINCIPES D'ACTION

- Prendre en compte les multiples dimensions de la vulnérabilité
- Chercher à comprendre la nature et l'ampleur des difficultés du jeune
- Favoriser l'alliance de travail avec le jeune
- S'appuyer sur des outils, des méthodes et des compétences validées

PHASE 4 : PRISE EN CHARGE

Pour une minorité de jeunes dont la situation de vulnérabilité a été confirmée, une intervention psycho-sociale doit être proposée. Celle-ci doit correspondre aux besoins identifiés lors de l'évaluation et pas forcément aux seuls symptômes visibles. La prise en charge du jeune ne vise pas à régler tous les problèmes, ni à normaliser son comportement. Elle s'attache avant tout à favoriser son autonomie et à mieux l'outiller pour affronter les défis auxquels il fait face.

PRINCIPES D'ACTION

- Répondre de manière individuelle aux difficultés que rencontre le jeune
- Intégrer la famille et l'entourage (approche systémique)
- Dépasser les signes visibles de vulnérabilité du jeune
- Promouvoir les compétences du jeune et réduire les facteurs de risques